



Assemblée générale

Distr.: Générale
25 janvier 2001

Français
Original: Anglais

Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

Rapport de la Réunion interorganisations sur les activités spatiales sur les travaux de sa vingt et unième session

(Office des Nations Unies à Vienne, 22-24 janvier 2001)

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1-3	2
II. Examen des questions de fond	4-39	2
A. Coordination des plans et programmes et échange de vues sur les activités actuelles concernant les applications concrètes des techniques spatiales et les domaines connexes (point 4 de l'ordre du jour)	4-26	2
B. Examen détaillé de la coopération entre organismes et organisations du système des Nations Unies dans le domaine de la télédétection et des systèmes d'information géographique: application des recommandations du programme Action 21 (point 5 de l'ordre du jour).	27-33	5
C. Renforcement de la coordination entre les organismes des Nations Unies grâce à l'utilisation des technologies modernes de l'information (point 6 de l'ordre du jour)	34-35	6
D. Examen du plan d'action de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III) et mise en œuvre des activités de suivi (point 7 de l'ordre du jour)	36-39	6
III. Programme de travail futur	40-43	6
Annexes		
I. Liste des participants à la vingt et unième session de la Réunion interinstitutions sur les activités spatiales, tenue à Vienne du 22 au 24 janvier 2001		8
II. Ordre du jour de la vingt et unième session de la Réunion interinstitutions sur les activités spatiales, tenue à Vienne du 22 au 24 janvier 2001		9

I. Introduction

1. La Réunion interorganisations sur les activités spatiales a tenu sa vingt et unième session à l'Office des Nations Unies à Vienne du 22 au 24 janvier 2001. M. V. Kozharnovich, de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, a été élu Président. La liste des participants figure à l'annexe I du présent rapport.
2. La Réunion a été ouverte par la Directrice du Bureau des affaires spatiales de l'ONU, qui a souligné la nécessité de faire valoir l'intérêt que présentent les activités spatiales pour tout un chacun. Elle a rappelé que la sensibilisation des plus hauts responsables aux possibilités offertes par les nouvelles technologies de l'information avait ouvert de nouvelles perspectives, comme en témoignait le Conseil économique et social, qui s'était récemment penché sur le problème du fossé numérique, et les récentes initiatives relatives aux applications des technologies de l'information que le Secrétaire général avait décrites dans son rapport intitulé "Nous, les peuples: le rôle des Nations Unies au XXI^e siècle" (A/54/2000). Le Sommet mondial du développement durable, qui se tiendrait en 2002, et la Semaine mondiale de l'espace, organisée chaque année du 4 au 10 octobre, offriraient aux décideurs et au grand public l'occasion de s'informer sur la question.
3. La Réunion a adopté l'ordre du jour qui figure à l'annexe II du présent rapport.

II. Examen des questions de fond

A. Coordination des plans et programmes et échange de vues sur les activités actuelles concernant les applications concrètes des techniques spatiales et les domaines connexes (point 4 de l'ordre du jour)

Plans actuels et futurs d'intérêt général, notamment les activités en cours dans le domaine des sciences et des techniques spatiales et leurs applications intéressant les programmes adoptés par les organes délibérants des organisations du système des Nations Unies (point 4 a) de l'ordre du jour)

4. La Secrétaire de la Réunion a présenté aux participants les travaux que le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et ses organes subsidiaires avaient menés en 2000, et a appelé leur attention sur les questions relatives à la coordination interorganisations. Le Spécialiste des applications des techniques spatiales a décrit l'orientation future du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales et les activités inscrites au Programme pour 2001 et 2002, auxquelles les organismes des Nations Unies ont été invités à participer en fonction de l'intérêt qu'elles présentaient pour eux.
5. Les représentants des organismes ont fait le point sur les activités en cours et prévues pour 2001, 2002 et les années suivantes. Ils ont plus particulièrement insisté sur celles qui étaient menées en coopération étroite entre divers organismes des Nations Unies, et se sont félicités de ce qu'un nombre croissant d'organismes faisant ou non partie du système des Nations Unies tiraient parti des acquis de ces activités, qui étaient décrites dans le rapport du Secrétaire général sur la coordination des activités des organismes des Nations Unies concernant l'espace (A/AC.105/757). Ils ont ensuite discuté des moyens qui permettraient d'améliorer encore l'efficacité et la rentabilité des activités spatiales entreprises au sein du système.
6. Les participants ont noté qu'il faudrait veiller à ce que les données pertinentes soient disponibles dans un format adapté afin, par exemple, de les exploiter dans le cadre de conventions internationales sur des questions environnementales et de s'y référer en tant qu'indicateurs du développement durable, et s'assurer que l'on détecte les lacunes afin d'y remédier.
7. Ils ont pris acte de la création d'autres organes interinstitutions, comme le Groupe de travail sur l'information géographique, dont la mission était analogue - voire identique - à celle de la Réunion, et souligné qu'une coordination entre ces organes serait indispensable.
8. Les participants ont salué la signature de la Charte internationale sur l'espace et les catastrophes majeures, qui avait été annoncée lors de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III). En vertu de ce texte, les pays victimes d'une catastrophe naturelle ou technologique

peuvent recevoir une aide d'urgence sous forme de données ou de services de traitement et d'interprétation de données de la part des signataires, à savoir, pour le moment, l'Agence spatiale européenne (ESA), le Centre national français d'études spatiales (CNES) et l'Agence spatiale canadienne. Les participants ont invité les autres agences spatiales et les exploitants de satellites à fournir gratuitement ou à prix réduit des données et des services connexes en cas de situation d'urgence.

Méthodes destinées à renforcer davantage la coordination et la coopération interinstitutions dans les domaines en rapport avec l'espace (point 4 b) de l'ordre du jour)

9. À la vingtième session de la Réunion, en 2000, il avait été convenu que, lors des sessions suivantes, un point distinct de l'ordre du jour devait être consacré à la façon dont on pourrait renforcer la coordination interinstitutions dans le domaine spatial (A/AC.105/727, par. 17).

10. Les participants ont accueilli favorablement le nouveau point inscrit à l'ordre du jour du Sous-Comité scientifique et technique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique sous le titre "Moyens et mécanismes de renforcement de la coopération interinstitutions et d'intensification de l'utilisation des applications des techniques spatiales et des services spatiaux au sein des organismes des Nations Unies et entre eux", qui sera examiné dans le cadre d'un plan de travail triennal entre 2001 et 2003.

11. Les participants ont reconnu que les questions sur lesquelles le Sous-Comité scientifique et technique se pencherait dans le cadre de son plan de travail étaient proches des préoccupations de la Réunion interorganisations. Ils ont indiqué qu'ils étudiaient à titre prioritaire les possibilités et les propositions concrètes de coordination axées sur l'obtention de résultats précis.

12. Ils ont également réitéré leur attachement au renforcement des mécanismes de coordination existant entre organismes des Nations Unies et organismes extérieurs au système tels que le Comité sur les satellites d'observation de la Terre (CEOS), le Groupe des organismes de parrainage des systèmes mondiaux d'observation et le Partenariat de la Stratégie mondiale intégrée d'observation (IGOS), s'agissant d'activités mondiales prioritaires, telles que la gestion des

catastrophes, la protection de l'environnement et la sécurité alimentaire.

13. Ils ont étudié une proposition du Bureau des affaires spatiales relative à l'initiative que ce dernier avait lancée avec le secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes en vue de faciliter l'application des techniques spatiales à la gestion des catastrophes, initiative à laquelle d'autres organismes pourraient participer ultérieurement. Ils ont reconnu que la gestion des catastrophes était l'une des préoccupations premières des organismes des Nations Unies et que la coopération interinstitutions dans ce domaine était importante. Ils ont souligné l'intérêt des techniques spatiales, en particulier pour ce qui est de la prévention des catastrophes et de l'atténuation de leurs effets, de l'alerte rapide, de l'évaluation de l'impact des catastrophes, du secours et du relèvement, et ont noté avec satisfaction que le Bureau des affaires spatiales et le secrétariat de la Stratégie avaient invité d'autres organisations à prendre part à leur entreprise. Ils ont estimé que cette initiative devrait mettre à profit les activités menées dans les domaines relatifs à la gestion des catastrophes.

14. Les participants ont noté que le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique avait approuvé une liste de questions (A/AC.105/L.223)¹ à adresser aux organismes des Nations Unies pour les encourager à faire part de leurs activités en rapport avec les travaux du Sous-Comité scientifique et technique, et que l'Assemblée générale avait, dans sa résolution 55/122 du 8 décembre 2000, encouragé tous les organes, organisations et programmes des Nations Unies à contribuer aux travaux du Sous-Comité, notamment en lui fournissant des informations appropriées en réponse à la liste des questions approuvée par le Comité.

15. Les participants ont noté qu'à sa trente-huitième session, en 2001, le Sous-Comité scientifique et technique serait saisi d'un document (A/AC.105/C.1/L.241) relatif aux réponses fournies par les organismes des Nations Unies. Ils ont également noté que toute information complémentaire envoyée ultérieurement par ces organismes ferait l'objet d'un additif audit document.

16. Les participants ont constaté que le Bureau des affaires spatiales prévoyait d'organiser, au cours de la trente-huitième session du Sous-Comité scientifique et technique, un forum sur les activités des organismes

des Nations Unies. Ils ont estimé qu'il ne fallait pas voir là un mécanisme de coordination interinstitutions supplémentaire, mais que ce forum serait utile en ce qu'il mettrait en relief, au sein du Sous-Comité, les activités de ces organismes.

17. Ils ont en outre estimé que, pour apporter une contribution supplémentaire aux travaux du Sous-Comité, le Bureau des affaires spatiales devrait présenter à ce dernier des exemples de collaboration interinstitutions dans des domaines liés à l'espace. Cette présentation pourrait reprendre les informations contenues dans le rapport du Secrétaire général sur la coordination des activités des organismes des Nations Unies concernant l'espace. Les organismes intéressés pourraient proposer à cet effet des textes et des transparents au Bureau des affaires spatiales.

18. Les participants ont par ailleurs estimé que le Bureau des affaires spatiales devrait s'attacher davantage à porter à l'attention d'autres organes intergouvernementaux du système l'intérêt que présentent les applications des techniques spatiales et les activités liées à l'espace menées par les organismes des Nations Unies. Ils ont également jugé que le Bureau des affaires spatiales devrait résumer le rapport du Secrétaire général sur la coordination des activités des organismes des Nations Unies concernant l'espace dans un document plus lisible, qui exposerait les grandes lignes de la collaboration interinstitutions et ferait l'objet d'une publication spéciale à diffuser auprès des décideurs et du grand public.

Questions à inclure dans le rapport du Secrétaire général sur le programme de travail des organismes et organisations du système des Nations Unies (point 4 c) de l'ordre du jour)

19. À sa vingtième session, en 2000, la Réunion avait adopté la structure révisée du rapport du Secrétaire général sur la coordination des activités des organismes des Nations Unies concernant l'espace, telle qu'elle figurait à l'annexe I de son rapport (A/AC.105/727, par. 15), et avait convenu d'examiner à nouveau la structure révisée du rapport à sa vingt et unième session en vue de l'améliorer éventuellement (A/AC.105/727, par. 16).

20. Les participants ont examiné le projet de rapport du Secrétaire général intitulé "Coordination des activités des organismes des Nations Unies concernant l'espace: programme de travail pour 2001, 2002 et les

années suivantes". Il s'agissait du vingt-cinquième rapport sur le sujet, où étaient présentées sous forme résumée les informations qui avaient été communiquées par les organismes du système concernant les activités prévues, par domaine d'application.

21. Les participants ont noté que, conformément à la décision qu'ils avaient prise à la vingtième session de la Réunion, le projet de rapport comportait les chapitres suivants: a) Introduction; b) Organismes et organisations des Nations Unies participant à des activités spatiales et tableau synoptique de leurs activités; c) Politiques et stratégies relatives à la coordination des activités spatiales; d) Activités spatiales actuelles; e) Remarques finales sur les questions liées à la coordination des activités des organismes des Nations Unies.

22. Le projet de rapport contenait, au chapitre IV (Activités spatiales actuelles), des informations concernant les activités et programmes traitant des thèmes suivants: a) protection de l'environnement terrestre et gestion des ressources naturelles; b) application des techniques spatiales à la sécurité, au développement et au bien-être de l'homme; c) utilisation et facilitation des technologies de l'information et des communications pour le développement; d) utilisation et amélioration des capacités de positionnement et de localisation par satellite; e) renforcement des capacités pour les applications des techniques spatiales au service du développement durable; f) développement des connaissances scientifiques sur l'espace et protection de l'environnement spatial; et g) autres activités.

23. Après avoir examiné le projet de rapport, les participants ont formulé des suggestions et des commentaires, puis ont adopté le projet tel que modifié. Ils ont été informés que la version finale du rapport (A/AC.105/757) serait communiquée au Sous-Comité scientifique et technique à sa trente-huitième session, en février 2001.

24. Les participants ont décidé d'ajouter deux nouvelles sections au chapitre III du rapport. La première concernera le renforcement des partenariats avec les organisations non gouvernementales; la seconde l'élaboration de lois, de normes et de règles d'éthique relatives aux activités spatiales.

25. Les participants ont convenu de modifier le titre de la section E du chapitre IV comme suit: "Renforcement des capacités pour les applications des techniques spatiales au service du développement durable".

26. Les participants ont jugé que l'annexe I du rapport (calendrier des événements marquants) devait présenter pour chaque organisation jusqu'à cinq événements importants dans le domaine spatial. Ils ont décidé que cette règle vaudrait aussi pour l'annexe II (liste des principaux produits).

B. Examen détaillé de la coopération entre organismes et organisations du système des Nations Unies dans le domaine de la télédétection et des systèmes d'information géographique: application des recommandations du programme Action 21 (point 5 de l'ordre du jour)

27. Les participants ont réaffirmé la nécessité de nouer des liens entre, d'une part, les organismes du système des Nations Unies menant des activités dans le domaine spatial et, d'autre part, les organisations agissant en faveur du développement durable, et ont redit leur préoccupation quant au fait que le programme Action 21² n'avait pas suffisamment mis l'accent sur l'importance de l'application des techniques spatiales pour le développement durable. Ils ont en particulier souligné la nécessité de renforcer l'interaction entre la Réunion interorganisations et la Commission du développement durable.

28. Ils ont constaté que l'ordre du jour provisoire de la neuvième session de la Commission du développement durable comportait un point intitulé "Informations pour la prise de décisions et la participation", au titre duquel la Commission se pencherait sur le chapitre 40 du programme Action 21. Ils ont noté que l'Assemblée générale avait, dans sa résolution 55/199 du 20 décembre 2000, décidé d'organiser en 2002 un examen décennal des progrès accomplis dans la mise en œuvre des textes issus de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, et qu'elle avait également décidé d'appeler cet examen Sommet mondial du développement durable.

29. Ils ont observé qu'un certain nombre des organismes représentés à la Réunion étaient aussi partenaires du Plan Vigie, qui avait permis de coordonner les contributions apportées par les organismes des Nations Unies à l'examen du chapitre 40 du programme Action 21, auquel la Commission du développement durable allait procéder à sa neuvième session.

30. Les participants ont noté avec satisfaction que le rapport du Secrétaire général sur les informations devant faciliter la prise de décisions et la participation, dont la Commission du développement durable serait saisie à sa neuvième session, contiendrait probablement plusieurs déclarations et recommandations constructives concernant l'application des techniques spatiales à la mise en œuvre des recommandations du programme Action 21. Ils ont estimé qu'il faudrait porter ces recommandations à l'attention du Comité sur les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et d'autres organes intéressés.

31. Les participants ont invité les organisations ayant des activités spatiales et devant participer à la neuvième session de la Commission du développement durable ou au Sommet mondial du développement durable à promouvoir activement, à ces deux occasions, le recours aux techniques spatiales dans l'intérêt du développement durable. Ces organisations devraient notamment envisager d'y prononcer des déclarations communes au nom de la Réunion interorganisations sur les activités spatiales. Les participants ont recommandé au Bureau des affaires spatiales d'étudier la possibilité de prendre part à ces deux manifestations.

32. Les participants ont convenu que le Bureau des affaires spatiales devrait, en coopération avec les organismes intéressés, élaborer des documents d'information à l'intention des décideurs et du grand public en vue du Sommet mondial du développement durable. Il faudrait que ces documents résument, sous une forme accessible, le contenu du rapport du Secrétaire général sur la coordination des activités ayant trait à l'espace.

33. Les participants ont estimé qu'il faudrait poursuivre l'examen de ce point de l'ordre du jour et étudier, dans les années à venir, les moyens de promouvoir l'application de toutes les techniques spatiales pertinentes (télédétection, systèmes d'information géographique, système mondial de

navigation par satellite et technologies de l'information et de la communication, notamment) au développement durable.

C. Renforcement de la coordination entre les organismes des Nations Unies grâce à l'utilisation des technologies modernes de l'information (point 6 de l'ordre du jour)

34. Un représentant du Bureau des affaires spatiales a présenté un nouveau site Internet consacré à la coordination des activités concernant l'espace au sein du système des Nations Unies (www.uncosa.unvienna.org), créé par le Bureau et bientôt consultable en ligne. Un lien y renverrait, à partir du site Internet du Bureau des affaires spatiales (www.oosa.unvienna.org). Il y serait proposé des actualités et des annonces, un programme d'activités, un répertoire des organismes ayant des activités liées à l'espace et des informations concernant la Réunion interorganisations sur les activités spatiales. Les participants se sont félicités de la création de ce site et ont convenu qu'il fallait l'installer sur le serveur.

35. Les participants ont décidé de poursuivre à l'avenir l'examen du point 6 de l'ordre du jour en mettant l'accent sur les réseaux d'information électroniques.

D. Examen du plan d'action de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III) et mise en œuvre des activités de suivi (point 7 de l'ordre du jour)

36. Un représentant du Bureau des affaires spatiales a présenté aux participants le plan d'action (A/AC.105/L.224) pour la mise en œuvre des recommandations d'UNISPACE III et a invité les autres entités du système des Nations Unies à déterminer quelles activités présentaient pour eux un intérêt en vue d'y participer.

37. Les participants ont insisté pour que les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies soient

mieux informés des travaux de la Réunion interorganisations sur les activités spatiales et pour que lesdits travaux soient inclus dans le mécanisme du Comité administratif de coordination (CAC). Ils ont pris acte des efforts qui étaient faits pour réformer le mécanisme du CAC et alléger la structure subsidiaire de cet organe, mais n'en ont pas moins estimé que leurs travaux devraient pouvoir être inclus dans le mécanisme du Comité.

38. Il a été convenu que les organismes participant à la Réunion devraient adresser aux chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies et aux décideurs un message où ils souligneraient l'utilité et la rentabilité des applications des techniques spatiales. Il serait possible d'y préciser la façon dont ces applications pourraient contribuer à la mise en œuvre de certaines des grandes recommandations récemment faites au sein du système, telles celles contenues dans le rapport du Secrétaire général intitulé "Nous, les peuples: le rôle des Nations Unies au XXI^e siècle" (A/54/2000) et dans le rapport du Groupe d'étude sur les opérations de paix des Nations Unies (A/55/305-S/2000/809).

39. Les participants ont jugé qu'ils devraient continuer d'être saisis de la question à la vingt-deuxième session de la Réunion, au titre du point de l'ordre du jour provisoire intitulé "Mise en œuvre des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III)".

III. Programme de travail futur

40. Les participants ont estimé que le Bureau des services d'appui aux projets de l'ONU devrait être invité à participer aux sessions à venir. Ils ont décidé d'inviter les secrétariats des conventions relatives à l'environnement, telles la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (A/AC.237/18 (Part II)/Add.1 et Corr.1, annexe I), la Convention sur la diversité biologique³ et la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique (A/49/84/Add.2, annexe, appendice II), à s'y faire représenter. Ils ont également décidé que des représentants du CEOS et du Partenariat de l'IGOS

seraient conviés à assister en tant que spécialistes aux sessions futures lors de l'examen des points de l'ordre du jour relatifs à leurs compétences. Ils ont estimé que les travaux de la Réunion gagneraient beaucoup à ce que des institutions de financement et des banques de développement internationales et régionales (Programme des Nations Unies pour le développement et Banque mondiale, par exemple) y prennent part, ce à quoi elles devraient être encouragées.

41. Les participants sont convenus qu'à sa vingt-deuxième session, en 2002, la Réunion devrait examiner les points suivants:

1. Coordination des plans et programmes et échange de vues sur les activités actuelles concernant les applications concrètes des techniques spatiales et les domaines connexes:
 - a) Plans actuels et futurs d'intérêt général, notamment la façon dont les activités en cours dans le domaine des sciences et des techniques spatiales et de leurs applications s'inscrivent dans les programmes adoptés par les organes délibérants des organismes du système des Nations Unies;
 - b) Méthodes destinées à renforcer davantage la coordination et la coopération interinstitutions dans les domaines en rapport avec l'espace;
 - c) Questions à inclure dans le rapport du Secrétaire général sur le programme de travail des organismes du système des Nations Unies.
2. Promotion des applications des techniques spatiales pour la mise en œuvre des recommandations du programme Action 21.
3. Réseaux d'information électroniques au sein du système des Nations Unies.
4. Mise en œuvre des recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III).
5. Questions diverses.

42. Les participants sont convenus de poursuivre l'examen de la coopération entre organismes du système des Nations Unies dans les domaines prioritaires d'application des techniques spatiales qui ressortent du rapport du Secrétaire général sur la coordination des activités concernant l'espace, de façon à assurer une bonne intégration des activités menées dans ces domaines et à ce que les services fournis aux États Membres répondent pleinement aux demandes, et ce d'une manière efficace et économique.

43. Les participants à la Réunion interorganisations sur les activités spatiales ont remercié l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture d'avoir accepté d'accueillir la Réunion pour sa vingt-deuxième session, en 2002. Ils ont indiqué que la date exacte de cette session, qui se tiendra à Rome avant l'ouverture de la trente-neuvième session du Sous-Comité scientifique et technique, serait fixée en temps voulu et communiquée aux organismes des Nations Unies.

Notes

¹ *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-cinquième session, Supplément n° 20 (A/55/20)*, par. 113.

² *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.93.I.8 et rectificatif), vol. I: *Résolutions adoptées par la Conférence*, résolution I, annexe II.

³ Voir Programme des Nations Unies pour l'environnement, *Convention sur la diversité biologique* (Centre d'activité du Programme pour le droit de l'environnement et les institutions compétentes en la matière), juin 1992.

Annexe I

Liste des participants à la vingt et unième session de la Réunion interinstitutions sur les activités spatiales, tenue à Vienne du 22 au 24 janvier 2001

Président: V. Kozharnovich (Organisation des Nations Unies pour le développement industriel)

Secrétaire: T. Chiku (Bureau des affaires spatiales)

Secrétariat de l'ONU

Bureau des affaires spatiales	M. Othman
	S. Camacho
	P. Lála
	S. Chernikov
	C. Davies
	R. Wickramatunga
Programme des Nations Unies pour l'environnement	R. G. Witt
Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues	D. Stevens
Commission économique pour l'Afrique	A. Gulaid

Organes des Nations Unies

Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	J.-Y. Bouchardy
	E. Bjorgo

Institutions spécialisées et autres organismes des Nations Unies

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	He Changchui
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture	R. Missotten
Organisation météorologique mondiale	R. Yamada
Organisation mondiale de la propriété intellectuelle	T. Miyamoto
Agence internationale de l'énergie atomique	I. Barraclough

Annexe II

Ordre du jour de la vingt et unième session de la Réunion interinstitutions sur les activités spatiales, tenue à Vienne du 22 au 24 janvier 2001

1. Ouverture de la réunion.
2. Élection du Président.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Coordination des plans et programmes et échange de vues sur les activités actuelles concernant les applications concrètes des techniques spatiales et les domaines connexes:
 - a) Plans actuels et futurs d'intérêt général, notamment les activités en cours dans le domaine des sciences et des techniques spatiales et leurs applications intéressant les programmes adoptés par les organes délibérants des organisations du système des Nations Unies;
 - b) Méthodes destinées à renforcer davantage la coordination et la coopération interinstitutions dans les domaines en rapport avec l'espace;
 - c) Questions à inclure dans le rapport du Secrétaire général sur le programme de travail des organismes et organisations du système des Nations Unies.
5. Examen détaillé de la coopération entre organismes et organisations du système des Nations Unies dans le domaine de la télédétection et des systèmes d'information géographique: application des recommandations du programme Action 21.
6. Renforcement de la coordination entre les organismes des Nations Unies grâce à l'utilisation des technologies modernes de l'information.
7. Examen du plan d'action de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III) et mise en œuvre des activités de suivi.
8. Questions diverses:
 - a) Réunions futures;
 - b) Autres questions.